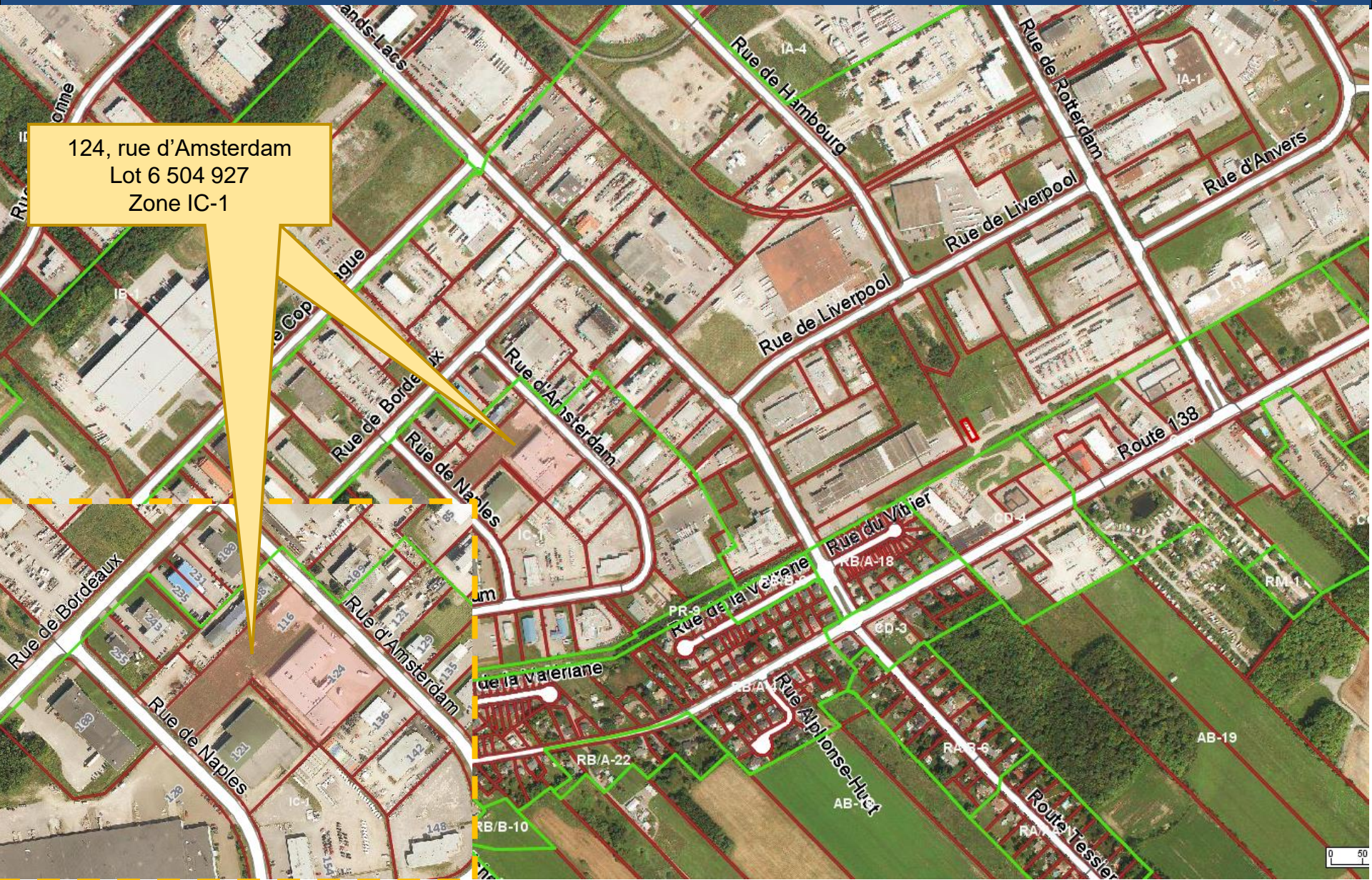


DM – Nombre d'enseignes

124, rue d'Amsterdam

Conseil
4 juin 2024



124, rue d'Amsterdam
Lot 6 504 927
Zone IC-1

Requérant	Martin Boisvert, conseiller pour Posimage inc., mandaté par le Groupe Normandin inc.
Propriétaire	GROUPE NORMANDIN INC.
<i>Industrie alimentaire</i>	
Résumé	<p>Demande de dérogation mineure visant à autoriser :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'installation de trois (3) enseignes posées sur le mur du bâtiment au lieu d'un maximum de deux (2) enseignes par terrain. <p>Le tout tel qu'exigé à l'article 3.6.6.3 du Règlement de zonage no 480-85 pour la zone IC-1.</p>
Note	<p>Une demande de PIIA est déposée conjointement à la demande de dérogation mineure.</p> <p>Les trois marques de commerce à afficher (Normandin, Restogain et Alimaison) sont des entreprises liées au Groupe Normandin (société mère) et ne sont donc pas considérées comme des usages distincts.</p>

Projet

Enseigne murale 1 « Normandin »

88" x 77 5/8" = 4,41 m²

Enseigne murale 2 « Restogain »

18 1/8" x 143 7/8" = 1,68 m²

Enseigne murale 3 « Alimaison »

18 1/8" x 136 1/4" = 1,59 m²

Superficie totale des enseignes

7,68 m²

Règlementation

Règlement de zonage No 480-85

3.6.6.3 Zones de commerce, publique et d'industrie

Dans les zones de commerce, publique et d'industrie, malgré la règle générale, un maximum de deux (2) enseignes est autorisé par terrain ou usage. Une seule enseigne sur poteau est cependant autorisée. Toutefois, cette enseigne peut être multiple. En zone industrielle, l'installation d'une deuxième enseigne sur poteau est autorisée sous condition, sur des lots transversaux dont le bâtiment principal est situé à une distance supérieure de soixante mètres (60 m) de la ligne avant du lot. Cette enseigne sur poteau supplémentaire doit être d'une hauteur maximale de deux mètres (2 m) et d'une superficie maximale de quatre mètres carrés (4 m²).

[...]

Lorsque dans un bâtiment on trouve plus d'un usage, une enseigne posée sur le mur du bâtiment est autorisée pour chacun.

3.6.7.2 Zones de commerce, publique et d'industrie

[...]

a) L'enseigne posée sur le mur d'un bâtiment

Pour un bâtiment d'un (1) étage, l'aire de l'enseigne ne peut excéder 0,6 mètre carré (0,6 m²) pour chaque mètre de largeur du mur sur lequel l'enseigne est posée.

Pour un bâtiment de plus d'un (1) étage, l'aire maximale autorisée pour chaque mètre de largeur peut être augmentée de 0,1 mètre carré (0,1 m²) pour chaque étage additionnel.

Toutefois, l'aire maximale est limitée à un mètre carré (1 m²) pour chaque mètre de largeur du mur sur lequel l'enseigne est posée et l'aire de l'enseigne ne peut au total excéder les aires maximales suivantes, dans les zones énumérées ci-après :

- zones IA, IB et ID : 70 m²

Max: 0,6 X 39,62 = 23,77 m²

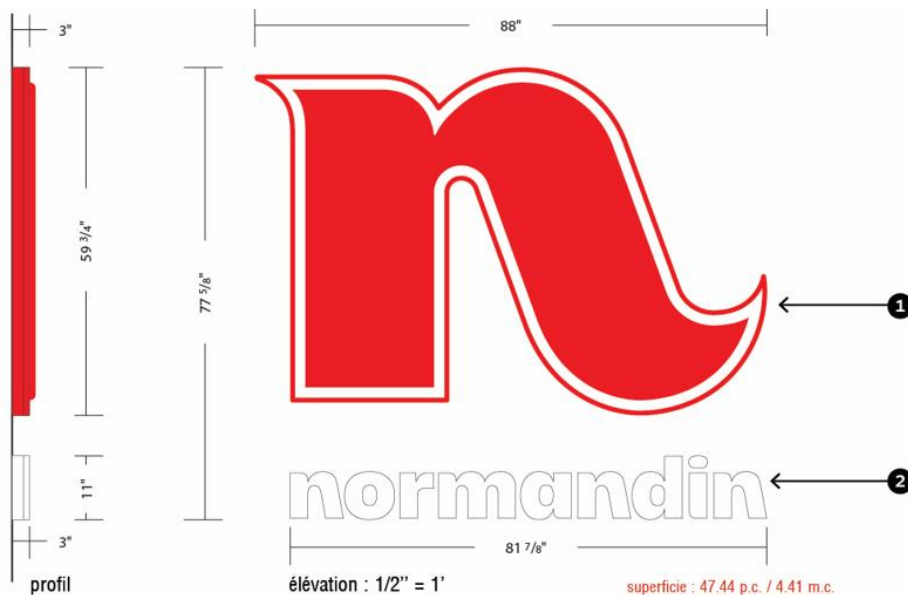
Photographie - Mars 2024



Photographie - Mai 2024



Agrandissement



Une (1) enseigne de type channel lumineux

- ① - Boitier en aluminium 3" peint en rouge
 - Moulure sylvatyrim rouge
 - Face d'acrylique 3/16 blanc translucide pannée de 1" d'épais
 - Coloration de vinyle autocollant
 - Éclairage interne aux leds blancs
 - Installation directement sur la bâtisse
- ② - Boitiers en aluminium 3" peints en blanc
 - Moulures sylvatyrim blancs
 - Face d'acrylique 3/16 blanc translucide
 - Éclairage interne aux leds blancs
 - Installation directement sur la bâtisse

Coloration

- A** blanc lechler std semi-lustré
- B** pms 2035 A9340-T lechler colormatch



4	2024-04-18	AB	Normandin en blanc
3	2024-01-15	AB	enlever restogain
2	2023-12-06	AB	dimensions
1	2023-12-05	AB	logo



superficie : 18.11 p.c. / 1.68 m.c.



superficie : 17.15 p.c. / 1.59 m.c.

Deux (2) séries de lettres channels lumineuses

- 1 - Boitiers en aluminium peints en blanc
- Moulures sylvatyrim blanc
- Face d'acrylique 3/16 blanc translucide
- Éclairage interne aux leds blancs
- Installation directement sur la bâtisse

Coloration

blanc lechler std semi-lustré

profil

élévation : 1/2" = 1'



3	2024-04-18	AB	Lettrage en blanc
2	2024-01-15	AB	enlever restogain
1	2023-12-06	AB	dimensions